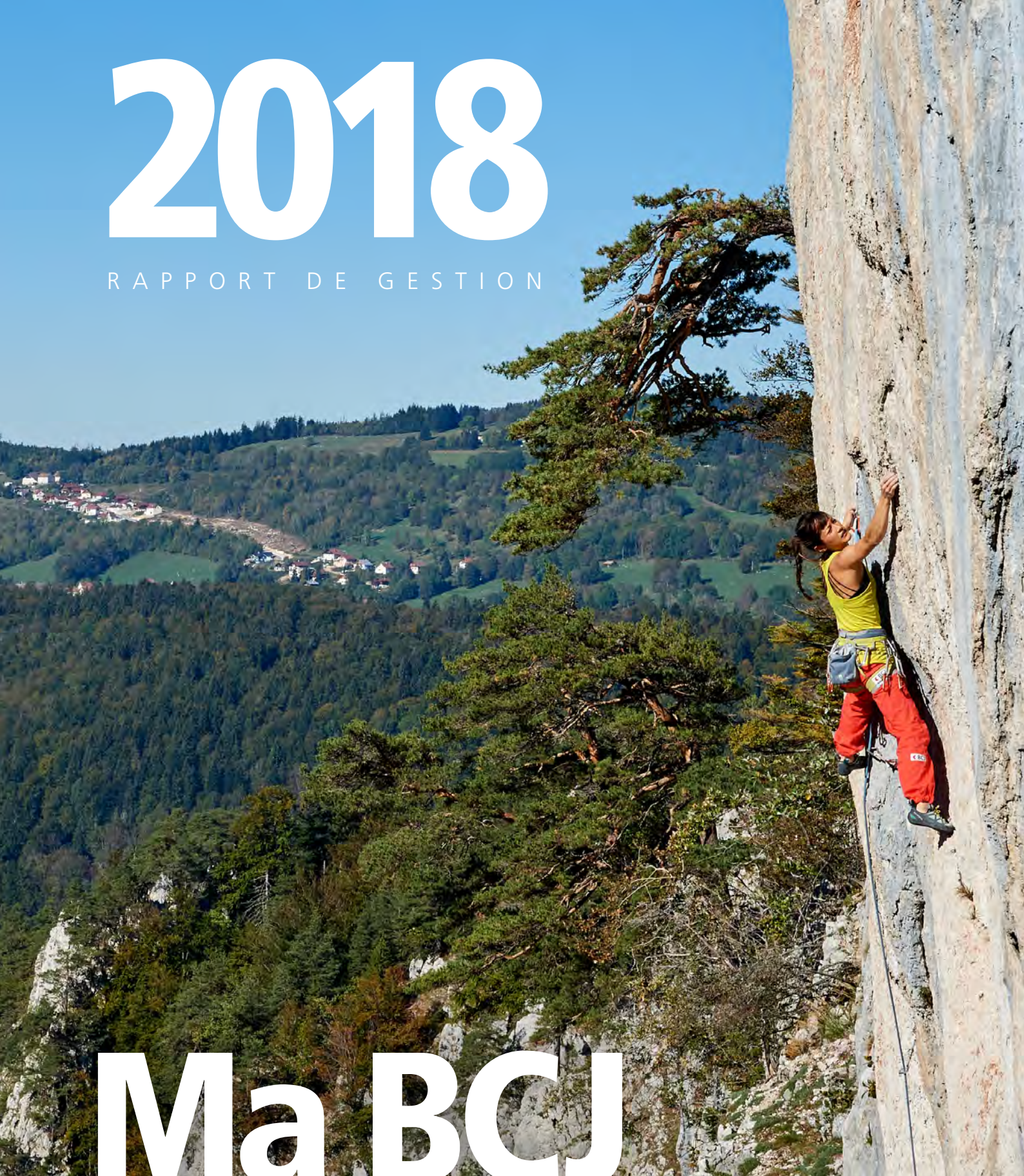


2018

RAPPORT DE GESTION



Ma BCJ

Ma banque

Le mantra du grimpeur

5c, 7a, 8b, 9c, 9a ou même 9z. Cela ne vous dit rien ? Alors essayons encore: bloc, falaise, voies, dégaines, Canada. Là vous y êtes?

Pas au Canada, mais dans vos bonnes pensées: celles qui consacrent l'escalade, et Katherine. Katherine Choong, l'une des plus grandes grimpeuses de notre ère, une Jurassienne et une ambassadrice de la BCJ, tout comme vous.

Avant d'être la star de nos sommets dans ce rapport de gestion, Katherine a été plusieurs fois reine. D'abord reine du monde en 2009, et tout dernièrement reine d'une falaise valaisanne où elle est devenue, en 2018, la première femme suisse de l'histoire à dompter une voie 9a, l'une des plus difficiles au monde...

Cette voie-là, c'est « la cabane au Canada ».

Qu'on soit ou non fan d'escalade, on ne peut rester de marbre devant tant de puissance. Un grimpeur, d'une élégance à couper le souffle, est la symbiose évolutive entre une ballerine et un puma. Pieds en l'air, tête en dévers, ce demi-dieu défie même la gravité. Malin comme un singe, il trouve des fissures pour y glisser

son coinçeur là où l'espoir d'en déceler est proche de 0. Or, s'il veut gagner sur l'échiquier du surplomb, le grimpeur devra « s'équilibrer » constamment, entre attention et réaction, finesse et souplesse, surpuissance et prudence.

A la BCJ, nous vous promettons de nous surpasser encore et encore, comme Katherine Choong. Les défis économiques du premier quart de ce 21^{ème} siècle ne nous font pas peur.

Au contraire, ils alimentent ce désir ardent d'ascension.

Nous ne sommes certes pas tous des grimpeurs, ni des « Katherine », mais nous avons tous de hauts objectifs.

Et nous visons tous des sommets.



Table des matières

6 Message aux actionnaires

8 Chiffres clés



18 La vie de la banque

19 Notre ambassadrice

20 Développement durable



50 Bilan

51 Compte de résultat

52 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

52 Tableau des flux de trésorerie

53 Présentation des capitaux propres

54 Annexe

80 Rapport de l'organe de révision

88 Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit

Message aux actionnaires

Créée le 8 janvier 1979, la Banque Cantonale du Jura s'offre pour ses 40 ans un très bel exercice 2018. En effet, le bénéfice opérationnel s'élève à 18 millions de francs en augmentation de 2,9%, alors que le bénéfice net, en hausse de 2,8%, affiche un nouveau record à hauteur de 9,9 millions de francs. Ce résultat réjouissant permettra au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale un dividende 5,55 millions de francs, identique à celui de l'exercice précédent, qui représentait le montant le plus élevé jamais distribué par la BCJ.

Dans la foulée, les fonds propres se sont accrus de 8,6 millions de francs pour atteindre 242,5 millions de francs, un renforcement indispensable à la croissance de notre bilan et qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Le fait le plus marquant de l'exercice écoulé est sans nul doute la progression impressionnante de plus de 150 millions de francs des créances hypothécaires. Il démontre notre volonté d'accroître notre part de marché dans le secteur des avances à la clientèle, mais surtout il reflète le haut degré de confiance que témoignent les Jurassiennes et les Jurassiens envers leur banque cantonale.

Seul bémol dans ce concert de louanges, les résultats des opérations de commissions et de négoce ont subi les affres d'une année boursière particulièrement défavorable. Il est vrai que les incertitudes économiques, liées notamment au dénouement du Brexit, à une Union Européenne qui se cherche ou à de vives tensions entre les Etats-Unis et la Chine, ont pesé sur les marchés.

Deux défis importants marqueront l'exercice en cours. Tout d'abord, la mise en place par étapes de notre stratégie digitale nous obligera à redoubler d'efforts, tant en terme financier qu'en terme humain. Les réalisations visibles de l'année 2018, telles que la création de notre nouveau site internet ou la mise en service de notre nouvel e-banking, ne représentent qu'un petit aperçu des investissements consentis. L'intégration de plateformes et de technologies innovantes déboucheront à court terme sur une offre de nouveaux produits digitaux, qui viendra se positionner en parallèle à notre offre de produits traditionnels.



L'autre défi, que nous nous réjouissons de relever, est l'inauguration de notre nouvelle Succursale de Moutier. Une équipe complète, dotée de six collaborateurs, aura à cœur de servir les habitants de la région. En plus d'un bâtiment entièrement rénové comprenant de nombreuses places de parc, la Succursale sera également pourvue d'une zone libre-service avec safes automatiques et d'un bancomat drive.

Pour parvenir à relever ces défis, nous comptons sur l'engagement et le professionnalisme de tous nos collaboratrices et collaborateurs, à qui nous adressons notre reconnaissance pour le travail accompli. Nous tenons également à remercier vivement nos actionnaires et nos clients pour le soutien et l'attachement qu'ils nous témoignent.

Christina Pamberg

Présidente du Conseil
d'administration

Bertrand Valley

Directeur général

Chiffres clés

Bilan (en millions de francs)	2014	2015	2016	2017	2018
Total du bilan	2'552	2'851	2'904	3'007	3'152
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	2'236	2'324	2'371	2'504	2'652
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	1'697	1'821	1'790	1'861	1'966
Fonds propres (après répartition)	213.4	218.4	225.6	233.9	242.5
Résultats (en millions de francs)					
Revenu brut des opérations d'intérêt	30.7	29.9	31.0	32.9	34.2
Commissions	10.7	8.9	8.9	9.4	8.9
Résultat de négoce	4.0	4.3	4.2	4.8	3.9
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	45.7	43.4	44.4	47.4	47.6
Charges d'exploitation	24.9	26.5	26.3	26.6	27.0
Résultat opérationnel	19.5	16.0	16.5	17.5	18.0
Bénéfice	9.0	8.6	8.8	9.6	9.9
Dépôts titres de la clientèle (en millions de francs)					
	826	792	795	848	776
Effectif total (en unités de travail à plein temps)					
	120.5	115.6	116.2	116.3	122.2
Ratios (en %)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	8.4	7.7	7.8	7.8	7.7
Couverture des fonds propres exigibles y compris volant anticyclique	184	182	187	189	189
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	9.1	7.3	7.3	7.5	7.4
Charges / Produits	55	61	59	56.1	56.7
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	9.2	8.7	7.6	7.7	7.7
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	71.1	72.8	75.2	78.0	80.8
Résultat opérationnel	6.5	5.3	5.5	5.8	6.0
Bénéfice	3.0	2.9	3.0	3.2	3.3
Dividende	1.80	1.80	1.80	1.85	1.85
Données boursières (en francs)					
Cours le plus haut	68.50	67.90	61.45	60.85	57.50
Cours le plus bas	58.00	56.50	50.00	52.00	52.50
Clôture	59.50	61.30	56.00	58.00	53.00
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	11	13	13	13	11
Capitalisation boursière (en milliers de francs)					
Nombre d'actions	178'500	183'900	168'000	174'000	159'000
	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000



152 mio de CHF
d'augmentation des créances hypothécaires

Soit 7% d'augmentation par rapport à 2017. Il s'agit de l'une des plus fortes progressions annuelles que la Banque Cantonale du Jura ait connu.



9.9 mio de CHF
de bénéfice (résultat de la période)

Soit le meilleur bénéfice atteint par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création.



7.23 mio de CHF
versés aux collectivités jurassiennes

Soit 51% du bénéfice avant dotation à la réserve pour risques bancaires généraux, reversé aux collectivités jurassiennes sous forme de dividende, de rémunération de la garantie d'Etat, d'impôts cantonal, communal et ecclésiastique.



106 mio de CHF
d'augmentation des engagements envers la clientèle

Soit 6% d'augmentation par rapport à 2017. Cette hausse s'explique notamment par un accroissement de l'épargne de 37 mio de CHF.



242.5 mio de CHF
de fonds propres

Soit 189% des exigences légales y compris le volant anticyclique, ce qui démontre la solidité financière de la Banque Cantonale du Jura.



2.17 mio de CHF
investis dans la digitalisation et les projets informatiques

Soit 88% des investissements consentis par la Banque Cantonale du Jura en 2018, ce qui permet de s'adapter à l'évolution technologique et d'améliorer la qualité des prestations offertes à notre clientèle.

Rapport annuel 2018

”

Surplombant les gorges sinueuses de Moutier, cette paroi déversante et aérienne est un bijou de la région qui attise chaque année un peu plus ma curiosité. Certaines de ses voies très exigeantes m'ont encore résistées et je me réjouis d'y retourner cette année y balader mon sac à magnésie.

Katherine Choong

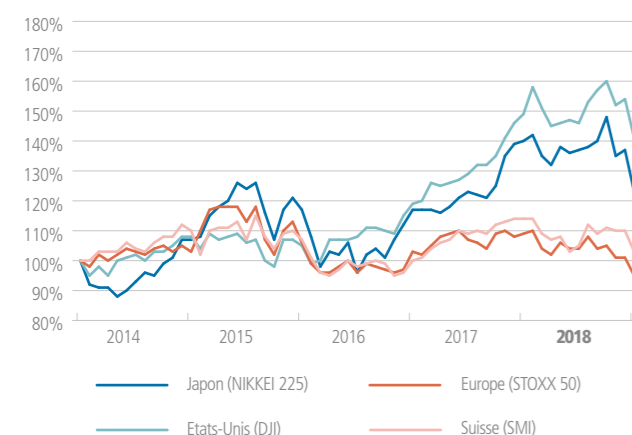


Introduction

L'année 2018, à l'image des exercices précédents, a connu son lot d'évènements géopolitiques susceptibles d'influencer significativement l'évolution de la situation économique et financière.

Sans être exhaustif, on relèvera en premier lieu l'accroissement des menaces de guerre commerciale, engendrée notamment par plusieurs décisions de nature protectionniste prises par le gouvernement américain. Il faut ensuite constater l'accentuation de la poussée des mouvements populistes qui sont arrivés au pouvoir dans plusieurs pays et ce dans toutes les régions du monde. On relèvera enfin les écueils accrus rencontrés par l'Union européenne (mise en œuvre compliquée du Brexit, difficultés du respect par les Etats membres des critères financiers du Traité de Maastricht, scepticisme des populations à l'égard de l'idée européenne, ou encore problèmes liés à l'immigration).

Evolution des marchés boursiers



En regard de cette situation, le monde économique a connu une évolution qui a eu tendance à se tasser avec les mois. Même si sur l'ensemble de l'exercice 2018, la conjoncture mondiale peut être qualifiée d'assez bonne, l'horizon s'est quelque peu assombri en fin d'année. Les perspectives de croissance ont généralement été revues à la baisse, sous l'effet notamment des conséquences possibles d'une extension de la guerre commerciale.

Dans ce contexte global relativement incertain, l'économie suisse a fait preuve d'une remarquable résilience. Malgré le fait que notre monnaie se soit à nouveau renforcée par rapport à l'euro, le taux de

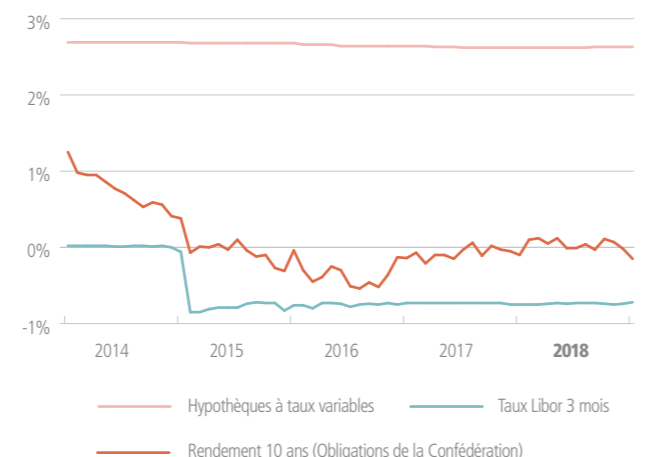
croissance du PIB helvétique a largement dépassé les 2%, alors que le taux de chômage a reculé.

La situation économique dans le Jura peut également être qualifiée de positive. Le secteur horloger a notamment connu un bon exercice et la majorité des entreprises a enregistré des résultats plus que satisfaisants.

En regard de cette conjoncture économique globalement favorable, le monde financier a connu un exercice plus compliqué. Les marchés boursiers, notamment ceux des actions, ont enregistré des corrections qui ont été parfois très marquées. Cette évolution a souvent eu des répercussions sur les résultats des instituts financiers. Cela est notamment le cas pour les banques helvétiques, qui, outre un contexte général peu favorable, doivent toujours faire face aux incessantes attaques menées contre la place financière suisse ainsi qu'à un accroissement continu de la réglementation qui exerce une pression à la hausse sur les charges d'exploitation.

Par ailleurs, la persistance du phénomène de taux d'intérêt négatifs imposés par la Banque nationale complique encore la situation en impactant parfois lourdement la marge d'intérêts et les résultats des banques, dans la mesure où il leur est souvent difficile de répercuter ces taux négatifs sur la clientèle.

Evolution des taux d'intérêt (en CHF)



Marche des affaires de la BCJ

Dans cet environnement bancaire global mitigé, la Banque Cantonale du Jura a réalisé des résultats que l'on peut qualifier de très bons pour l'exercice 2018. D'une manière générale, les résultats affichent une progression par rapport à ceux de l'année précédente.

Rappelons que les comptes sont présentés selon les normes légales introduites en 2015. Sur cette base, le baromètre majeur de l'évolution des affaires est constitué par le résultat opérationnel. Signalons que ce dernier diverge assez sensiblement de l'ancien bénéfice brut, dans la mesure où il est notamment obtenu après déduction des corrections de valeur pour risques de défaillance, des autres corrections de valeur, provisions et pertes et des amortissements sur l'actif immobilisé.

Pour l'exercice 2018, le résultat opérationnel s'établit à 18 millions de francs, en hausse de quelque 0,5 million, soit 2,9% par rapport à l'année précédente.

Le bénéfice (anciennement résultat net) réalisé en 2018 (9,9 millions) est également supérieur à celui de l'exercice antérieur, la hausse étant de 0,27 million, soit 2,8%.

La hausse du total du bilan constitue un autre fait significatif à relever pour l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2018, ce total se montait à 3,15 milliards (+4,8% par rapport au 31 décembre 2017).

Ainsi, les chiffres dégagés en 2018 témoignent dans leur ensemble de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent sa capacité à réaliser de bons résultats, même dans un contexte relativement difficile pour l'industrie bancaire.



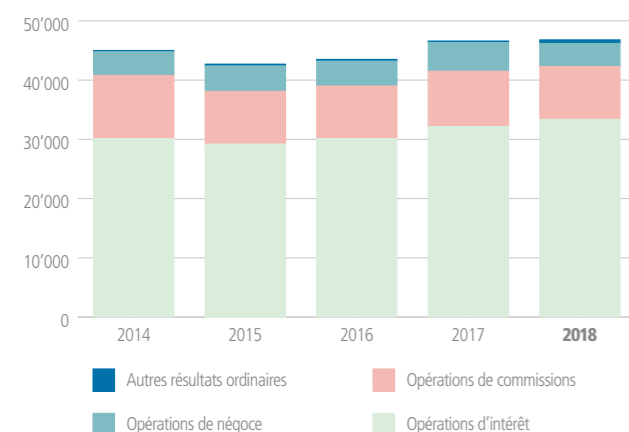
Compte de résultat

Le total des revenus de la Banque, qui s'établit à 46,85 millions, enregistre une légère progression de 0,23 millions (+0,5%) par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Cette dernière est essentiellement imputable au résultat des opérations d'intérêts et dans une moindre mesure à celui des autres résultats ordinaires.

Opérations de crédits et résultat d'intérêts

Le contexte général des taux d'intérêts sur le marché helvétique demeure compliqué. Après un début d'année 2018 marquée par une certaine progression des taux longs, ces taux ont à nouveau reculé en fin d'exercice pour s'établir à peu de chose près sur les mêmes niveaux qu'au 1er janvier. Quant aux taux à court terme, ils demeurent désespérément en territoire négatif. Cet état de fait péjore la marge moyenne des banques, dans la mesure où une répercussion de ces taux négatifs sur les conditions appliquées aux dépôts d'épargne est problématique.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



Malgré ce contexte général peu favorable et une baisse de sa marge moyenne, le résultat net des opérations d'intérêts de la BCJ affiche une hausse de 1,33 millions (+4,1%). Cette dernière s'explique principalement par la progression marquée des avances à la clientèle (+148 millions) et par la réduction de la charge sur IRS due aux taux négatifs, charge qui avait impacté plus fortement les résultats des exercices antérieurs.

On relèvera que ce résultat tient compte de la variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liés aux opérations d'intérêts, qui représente,

pour l'exercice sous revue, une charge de 0,77 million (chiffre très légèrement inférieur à celui de 2017 qui était de 0,78 million). Par contre il n'intègre pas la charge annuelle liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (charge de 0,78 million pour l'exercice 2018), qui est comptabilisée sous les charges d'exploitation.

Au niveau des conditions appliquées à la clientèle, notre banque a maintenu son taux hypothécaire variable de référence pour les immeubles d'habitation à 2,875%.

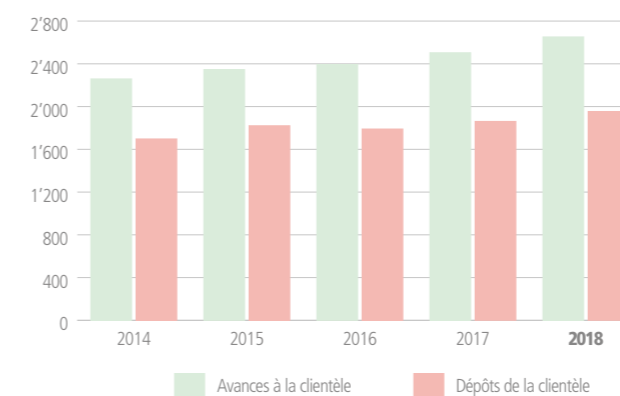
Il faut toutefois rappeler que ce taux de référence n'a depuis plusieurs années plus grande signification, dans le sens où le bas niveau des taux a conduit la très grande majorité des clients à conclure des contrats à terme fixe à des conditions particulièrement attractives. Ainsi, à fin 2018, la part des hypothèques à taux fixe dans le portefeuille de la Banque représentait plus de 97% du total des créances hypothécaires.

Cette composition du portefeuille hypothécaire exige que la banque soit particulièrement attentive à la structure de son refinancement et à la maîtrise de son risque de taux. Elle se doit notamment d'assurer une congruence importante des échéances entre les actifs et les passifs de son bilan. Pour ce faire, elle utilise les moyens traditionnels de refinancement, mais aussi des instruments financiers dérivés tels que les IRS (Interest Rate Swap) ou les CAPS.

Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

Si 2017 avait été un exercice très favorable pour les marchés financiers, il n'en aura malheureusement pas été de même pour 2018. La quasi-totalité des marchés d'actions s'est affichée à la baisse. Les reculs ont parfois été très marqués, à l'image du marché chinois qui a perdu quelque 20%.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Les autres marchés, obligataires ou de matières premières, n'ont pas été non plus à la fête avec des performances parfois justes positives mais le plus souvent là aussi négatives.

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas trop que le résultat des opérations de commissions et des prestations de services de la BCJ, qui s'établit à 8,89 millions, accuse une baisse par rapport à celui de l'année antérieure (-5%). Ce recul est évidemment en premier lieu imputable à la diminution du montant net des commissions sur les opérations sur titres menées pour le compte de la clientèle.

Le résultat des opérations de négoce (3,94 millions) enregistre lui aussi une diminution significative par rapport à celui de l'exercice précédent, la baisse étant de 0,87 millions. Ce recul s'explique avant tout par un résultat négatif des opérations de titres menées pour le compte propre de la banque, mais aussi par un recul du résultat des opérations de négoce en monnaies étrangères.

Par contre, les autres résultats ordinaires (0,59 million) marquent une variation positive de l'ordre 0,24 million, qui s'explique essentiellement par une hausse du produit des participations détenues par la banque.

Charges d'exploitation, amortissements et provisions

Les charges d'exploitation s'établissent à 27 millions,

accusant une progression de 0,4 million, qui est due avant tout à la hausse des charges de personnel. Cette dernière est notamment à mettre en rapport avec le début d'activité, en fin d'année, de nouveaux collaborateurs qui travailleront au sein de la nouvelle succursale de Moutier qui ouvrira ses portes au printemps 2019.

La modestie de la hausse globale des charges d'exploitation (+1,5%) est imputable à un effort de gestion stricte de la banque. A signaler que la charge liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (0,78 million) est comptabilisée sous cette rubrique.

Les amortissements courants accusent par contre une progression sensible de 0,37 million par rapport à ceux de l'exercice antérieur (+23,6%) en raison notamment de la décision prise par la banque en 2015 d'activer les coûts de projets informatiques supérieurs à CHF 25'000.-, puis de les amortir sur une durée de trois ans. Cette évolution de la charge d'amortissements témoigne de l'effort important que la banque consent et va consentir dans les prochaines années dans le domaine de la digitalisation.

Nous rappellerons que les corrections de valeur et provisions sont séparées depuis l'exercice 2015, celles touchant les risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts étant prises en compte dans le résultat net des opérations d'intérêts.

Du point de vue technique, la banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est fixé à 5% des engagements globaux, taux identique à celui appliqué lors des derniers exercices.

Le poste des variations de provisions, autres corrections de valeur et pertes se solde par un montant net positif de 0,08 million. Par rapport à 2017, l'amélioration est importante puisqu'elle se chiffre à 1 million. Cette dif-

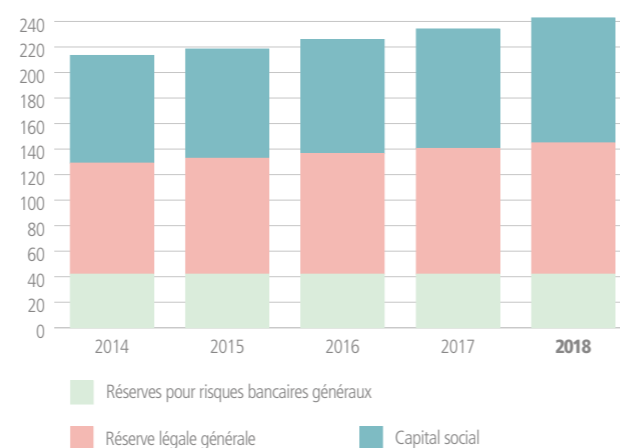
férence s'explique essentiellement par la constitution, à charge de l'exercice 2017, de provisions destinées à couvrir des engagements de sponsoring, engagements visant à soutenir des opérations de développement régional.

Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le montant de 0,73 million de produits extraordinaires provient pour l'essentiel du gain réalisé sur la vente des actions Swisscanto. Rappelons que cette vente a été effectuée en 2015, mais que le paiement s'est fait par tranches, le dernier versement ayant été effectué courant 2018.

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations de réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



comme des fonds propres. La charge nette de 4,3 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Bilan

Depuis plusieurs années, le total du bilan s'accroît de manière significative. L'exercice 2018 ne fait pas exception à la règle, la hausse enregistrée étant de 144,6 millions. Au 31 décembre 2018, le bilan de la BCJ se montait ainsi à 3,15 milliards, ce qui constitue un nouveau record depuis la création de la banque.

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression importante du poste des créances hypothécaires (+152 millions, montant supérieur de 40 millions à celui de 2017). Globalement, les avances à la clientèle affichent une hausse qui se chiffre à quelque 148 millions.

Le volume brut des nouvelles avances octroyées à la clientèle en 2018 s'est fixé à 275 millions. Ce chiffre est en ligne avec ceux des années précédentes. Son importance démontre que la BCJ joue pleinement son rôle de soutien à l'économie régional, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La banque a également pour principe d'accompagner les entreprises jurassiennes fondamentalement saines, lorsqu'elles connaissent des passages plus difficiles en raison notamment d'une conjoncture défavorable.

Le poste des liquidités (328 millions) demeure sur un niveau très élevé. Cela s'explique notamment par les conditions de taux d'intérêt négatifs qui ont prévalu sur le marché durant l'année 2018 et qui ont conduit de nombreuses banques à accroître leurs engagements à court terme générateurs de liquidités. Il faut par ailleurs relever, qu'en fonction des nouvelles exigences légales en termes de liquidités qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2015, les besoins des banques en la matière vont s'accroître régulièrement jusqu'en 2019.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement significatives, nécessitant une explication.

Au passif du bilan, il faut constater la progression marquée des engagements envers la clientèle qui se chiffre à quelque 106 millions. Cette hausse s'explique notamment par un accroissement des dépôts d'épargne (+37 millions). Rappelons qu'avec les nouvelles directives de présentation des comptes, il n'est plus établi de différenciation entre les dépôts sous forme d'épargne et les autres engagements envers la clientèle.

Cette augmentation réjouissante des dépôts de la clientèle a financé plus de 70% de l'importante hausse du bilan. Le solde du financement s'est essentiellement fait au travers des engagements résultant d'opérations de financement de titres (+35 millions).

Les autres sources de refinancement ont été peu mises à contribution, à l'image de la rubrique des emprunts et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage qui diminue même légèrement (- 3 millions).

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle est resté quasiment stable passant de 74,3% à 74,1% et ceci malgré la forte hausse de créances hypothécaires.

Conclusion

Les résultats de l'exercice 2018 peuvent être considérés comme très bons. Le résultat opérationnel, tout comme le bénéfice enregistré de belles progressions. Les chiffres du bilan, en particulier les augmentations des prêts hypothécaires et des dépôts de la clientèle, confirment la dynamique des affaires de la banque.

Le résultat opérationnel permet de doter substantiellement les réserves pour risques bancaires généraux (4,3 millions) et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de 10,24 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de CHF 1,85 par action (montant global de 5,55 millions) et une dotation à la réserve légale générale de CHF 4,3 millions.

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque 8,6 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement substantiel de sa structure financière. Le montant des fonds propres atteindrait alors 242,5 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un taux de couverture selon la Loi fédérale sur les banques de 189%.

Par rapport à la situation de fin 2017 ce taux de couverture n'a pas varié et cela malgré une progression marquée du bilan. Il tient compte du volant anticyclique, décidé par le Conseil fédéral et qui durcit les exigences de fonds propres. Rappelons que le but de ce durcissement est de lutter contre une appréciation trop conséquente des prix du marché immobilier. Sans ce volant anticyclique, le taux de couverture s'élèverait à 203%.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre appréciable dans l'optique du développement futur des affaires et de faire face avec sérénité à l'évolution prévisible des exigences légales en matière de fonds propres.

La vie de la banque

Au cours de ces dernières années, nos collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos 146 collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2018.

Effectif

Au cours de l'année 2018, l'effectif du personnel a légèrement augmenté. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 116.25 à 122.20 postes entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Cette augmentation est liée à l'arrivée de nouveaux employés engagés pour la succursale de Moutier. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 13 nouveaux collaborateurs.

Promotions

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de fondés de pouvoir:



M. Sébastien Courbat
Conseiller en placements



M. Stefano Giammarino
Chargé de projet digital et informaticien

Formation

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2018, 6 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales. En outre, trois jeunes personnes ont été engagées pour un stage pratique en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

Il faut encore relever qu'actuellement deux personnes issues d'universités suisses, ont été engagés pour effectuer un stage de formation de deux ans. Ils sont destinés à venir renforcer un secteur d'activité de l'établissement au terme de leur formation.

Notre ambassadrice Katherine Choong

La BCJ a le plaisir de soutenir depuis de nombreuses années une jeune sportive jurassienne de talent: Katherine Choong, championne d'escalade sportive.

L'année sportive de notre ambassadrice

L'année 2018 a été une excellente saison pour Katherine Choong en catégorie élite. Katherine s'est entraînée avec l'équipe suisse en vue des compétitions internationales dans le nouveau centre d'entraînement à Bienne. Elle a pu atteindre les objectifs fixés en se hissant en demi-finales aux Championnats du monde d'Innsbruck en septembre (17ème place), en participant à la finale en Coupe du Monde en Slovénie (7ème place) et en devenant la première suisse de l'histoire de l'alpinisme à dompter une voie cotée 9a, «Cabane au Canada», située sur le site de Rawyl, à plus de 1'700 mètres d'altitude, en Valais.

Grande voyageuse, passionnée d'escalade en plein air, Katherine a également pris du bon temps en falaise en prenant l'ascension de la voie 8c «Tornado Power» sur l'un des plus beaux spots suisse, à Gimmelwald, dans le canton de Berne. Elle parvient également à enchaîner le très long 8c de «Nordic Plumber» à Flatanger, en Norvège.

Katherine poursuit son ascension sans autre ambition que de se surpasser. Pour 2019, notre ambassadrice a pour objectif de participer à la demi-finale des Championnats du monde de difficulté à Tokyo ainsi qu'à quelques finales de Coupe du monde. Côté falaise, son défi est de réaliser l'ascension de la 8a la plus haute d'Europe dans le cadre spectaculaire des Aiguilles du Midi et de gravir une seconde voie cotée 9a.



Développement durable

La Banque Cantonale du Jura assume sa responsabilité sociale d'entreprise au travers de ses activités. Elle s'appuie, d'une part, sur des valeurs de loyauté, d'indépendance, d'éthique et de transparence, et d'autre part, elle respecte les principes du développement durable visant à la réduction des conséquences environnementales de ses activités.

Action citoyenne

Depuis 2010, la BCJ s'engage en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne.

Samedi 1er septembre, plus de 80 personnes, collaborateurs de la BCJ, familles et retraités se sont réunis au Centre de Loisirs de Saingnégier pour mener une action au profit de la Fondation RéaJura Coeur.

La Fondation RéaJura Coeur

La Fondation RéaJura Coeur a pour but d'augmenter le taux de survie des personnes touchées par un arrêt cardiaque sur le territoire du Canton du Jura en formant la population et les professionnels impliqués dans les premiers secours. La Fondation propose différents types de formation répondant aux normes actuelles de la réanimation et des premiers secours. Afin de garantir la qualité des formations, toutes sont dispensées par des professionnels de la santé (médecin, ambulanciers-ères, infirmiers-ères), confrontés régulièrement aux situations d'urgence et travaillant dans les domaines aigus de la santé.



Sauver des vies

Les accidents cardio-vasculaires sont la 1ère cause de mortalité dans les pays industrialisés. En Suisse, toutes les 90 minutes, une personne décède d'un arrêt cardiaque. Il est maintenant démontré que plus vite on pratique le massage cardiaque, même sans ventilation artificielle, meilleures sont les chances de survie. Les premiers gestes de réanimation sont donc cruciaux.

Encadrés par une dizaine de bénévoles de la Fondation RéaJura Coeur, l'ensemble des participants à l'action citoyenne ont suivi une formation à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur. Deux autres ateliers, en relation avec la prévention cardio-vasculaire étaient également disponibles dont un atelier de relaxation et un atelier sport.

Au terme de cette matinée de travail, placée sous le signe des échanges et de la convivialité, les participants ont partagé un repas bien mérité.

Nouveaux défibrillateurs

Deux nouveaux défibrillateurs installés et gérés par la Fondation RéaJura Coeur sont disponibles en libre-service 24h/24 et 7j/7 à l'extérieur de nos succursales de Porrentruy et Saingnégier. Ils sont capables de fournir des consignes verbales pour la conduite de la réanimation cardiopulmonaire, de reconnaître la nature du trouble du rythme cardiaque à l'origine de l'arrêt cardio-respiratoire et de proposer adéquatement la défibrillation électrique lorsqu'elle est nécessaire.

301 t de CO₂

Total des émissions de gaz à effet de serre



135 t de CO₂

émises par le chauffage,
soit 45% de la consommation



135 t de CO₂

émises par les trajets pendulaires,
soit 45% de la consommation



18 t de CO₂

émises par les déplacements d'affaires,
soit 6% de la consommation



13 t de CO₂

émises par les papiers et les envois,
soit 4% de la consommation

Engagement pour le climat

La BCJ a renouvelé avec succès son label Swiss Climate «CERTIFIED CO2 NEUTRAL». Un bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise ainsi que du site internet et du service e-banking a été établi en conformité avec la norme ISO 14064-1.

Cette distinction souligne l'engagement de la BCJ pour limiter son impact direct sur l'environnement et offre aux clients des services certifiés sans empreinte carbone; une démarche innovante qui souligne l'engagement de la BCJ mené depuis plusieurs années en faveur du climat.

La BCJ mesure ses émissions carbone depuis 2011 en partenariat avec l'entreprise Swiss Climate. Elle a renouvelé avec succès son label «CERTIFIED CO2 NEUTRAL». Ce label, basé sur la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol atteste de la politique active de la BCJ en matière de développement durable.

Depuis 2011, la BCJ a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 21% par employé.

L'amélioration du bilan résulte principalement de mesures telles que l'utilisation de la vidéo conférence, le recours aux technologies LED et basse consommation pour l'éclairage et la signalétique, l'utilisation de papier 100% recyclé ou encore l'achat d'électricité hydraulique. De même, les produits ePACK incitent les clients à utiliser le e-banking, service sans empreinte carbone.

Label «Certified CO₂ Neutral»

Afin de compenser intégralement le solde de ses émissions de gaz à effet de serre, la BCJ a choisi l'achat de certificats en faveur d'un projet de protection des forêts au Zimbabwe.

Ce projet de haute qualité répond aux critères de contrôle stricts du Gold Standard CCBS (The Climate, Community & Biodiversity Alliance) ainsi que du standard VCS (Verified Carbon Standard). Le projet met en oeuvre une série de mesures visant à empêcher la destruction des forêts au nord du Zimbabwe et à améliorer les conditions de vie de la population locale.

Produits et services 100% écologiques

En utilisant la banque en ligne, les clients de la BCJ effectuent des transactions financières dont les émissions carbone sont automatiquement compensées.

La BCJ propose également à ses clients les packs bancaires 100% écologiques «ePACK» destinés exclusivement aux utilisateurs du e-banking. La clientèle peut également bénéficier d'autres produits respectueux de l'environnement tels que le prêt hypothécaire Minerogie, les fonds de placements durables Swisscanto ou encore bénéficier d'un tarif avantageux pour la réalisation d'un audit énergétique CECB Plus.



”

Mon coup de cœur. J'y ai vécu de grands moments d'émotion et franchi d'importantes étapes dans ma carrière, notamment en atteignant le sommet de ma première 8a et 8b. Dissimulée au cœur de la forêt, cette falaise exigeante, zébrée de coulées bleues et grises est un petit havre de paix où j'apprécie me ressourcer.

Katherine Choong

**Gouvernance
d'entreprise**

Composition

Le groupe comprend les sociétés suivantes

- Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immobestate Investment SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du Canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Structure du groupe & actionnariat

Structure du groupe

Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 36.

Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX – sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN : CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2018 s'élève à CHF 159 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'instance pour la publicité des participations.

Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

Structure du capital

Capital

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.–, toutes nominatives et entièrement libérées.

Capital autorisé et conditionnel

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Actions et bons de participation

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le Canton du Jura détient au moins 51% du capital social.

Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

Conseil d'administration

Composition & activités au 31 décembre



Christina Pamberg Présidente

Porrentruy | Suisse

Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-96, Assistant Manager
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-99, Equity Analyst
HabourVest Partners, Londres, 2000-05, Vice President
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-09, Director
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

Autres activités

Administratrice de

Alcyon Holding SA, Porrentruy
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève

Membre de

INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau, Advisory Board
Invest Europe LP Council, Bruxelles
Level20, Londres, Founding Member and Member of the board



Stefan Bichsel Membre

Villarepos | Suisse

Formation

Brevet d'avocat, Université de Berne
Masters of Laws, Georgetown University, Washington DC
Brevet d'avocat, New York et Connecticut
Advanced Management Program, Wharton School, Philadelphia

Parcours professionnel

UBS AG, Zurich, 1982-85, Assistant personnel d'un membre de la Direction générale
Gibney, Anthony & Flaherty, New-York, 1986-87, Foreign associate
Pictet & Cie, Genève, 1987-93, Avocat au département Juridique et International
Swissca Holding AG, Berne, 1994-02, CEO et administrateur délégué
Robeco Group NV, Amsterdam, 2003-05, Membre de la Direction générale
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Genève, 2006-09, Associé de la Holding et membre du Group Management
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2009-..., Directeur général, Chef de la Division Asset Management et Trading

Autres activités

Président de

Gérifonds SA, Lausanne, Conseil d'administration
GEP SA, Lausanne, Conseil d'administration
Association Pro Aventico, Avenches

Membre de

EDHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), Lille et Nice, Comité d'Orientation International
SIX Securities Services Ltd, Zurich, Strategic Advisory Board
Financial Information and Securities & Exchanges



Christian Budry Vice-président

Chesalles-sur-Oron | Suisse

Formation

Licence en sciences économiques et sociales, Université de Fribourg
Diplôme fédéral d'expert-comptable

Parcours professionnel

Société fiduciaire Lémano/ATAG/Ernst & Young, Lausanne, 1983-01
Bobst Group SA, Lausanne, 2001-11, Chef des Finances du Groupe, membre du Comité de Direction | Président de la Caisse de pension Bobst et du fonds de prévoyance
Administrateur indépendant, 2011-...

Autres activités

Président de

Novandi, Boncourt, Conseil de fondation
CFO Solutions SA, Lausanne, Conseil d'administration
Main tendue, Comité suisse
Groux arts graphiques SA, Lausanne, Conseil d'administration
TrustStone SA, Nyon, Conseil d'administration
Commune d'Oron, Commission des finances

Vice-président de

Fondation du Théâtre du Jorat, Mézières

Membre de

Romande Energie SA, Morges, Conseil d'administration
EOS Holding SA, Lausanne, Conseil d'administration
Etat de Vaud, Caisse de pension, Lausanne, Conseil d'administration
Giovanna Holding SA, Chailly-Montreux, Conseil d'administration
Greenbrix, Genève, Conseil de fondation
Charles Burrus, Plusieurs Conseils d'administration de sociétés détenues par des membres de la famille



Georges Humard Membre

Delémont | Suisse

Formation

Mécanicien-électricien

Parcours professionnel

Humard Automation SA, Delémont, 1995-..., Propriétaire & CEO

Autres activités

Président de

GH65 Holding SA, Delémont
Humard Automation SA, Delémont
Humard SA, Delémont

Vice-président de

Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont

Administrateur de

New Ingenia SA, Delémont
Seuret SA, Delémont
Collège Saint-Charles, Porrentruy

Membre de

Fondation du Collège et Lycée Saint-Charles, Porrentruy
Fondation du Théâtre du Jura, Delémont



Alexandre Léchenne Membre

Courtelay | Suisse

Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-01, Développement informatique et électronique, comptabilité
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-00, Développement informatique technique
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-02, Développement électronique et informatique technique
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-03, Recherche & Développement informatique et Chef de Section
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-08, Responsable de Département R&D et membre de Direction
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-11, Responsable du développement software
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-13, Responsable du développement software
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-14, Responsable du développement et membre de Direction
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-..., Directeur général

Autres activités

Administrateur de
J-eNOV SA, Le Noirmont
Membre de
eGOV Innovation Center, Sierre
ICT Formation professionnelle Berne Jura Neuchâtel



Nicola Thibaudeau Membre

Neuchâtel | Suisse & Canada

Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-89, Ingénieur senior
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-94, Directrice du site
Mecanex SA, Nyon, 1993-02, Copropriétaire et directrice générale
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003
MPS Micro Precision System AG, Bienne et Bonfol, 2003-..., CEO et Administratrice Déléguée

Autres activités

Membre de
La Immobilière Coopérative, Conseil d'administration
Innosuisse, Conseil d'administration
Transports Publics Neuchâtelois SA, Conseil d'administration
Grand Prix de l'Horlogerie de Genève, Conseil de Fondation
HES-SO, Conseil stratégique
Swissmen, Chambre de commerce et industrie bernoise

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Christina Pamberg
Présidente



Christian Budry
Vice-président



Stefan Bichsel
Membre



Alexandre Léchenne
Membre



Georges Humard
Membre



Nicola Thibaudeau
Membre

ORAB

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO

«Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»



Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2033
Budry	Christian	Vice-président	1957	2016 (2018, Vice-président)	2023
Humard	Georges	Membre	1965	2004	2030
Thibaudeau	Nicola	Membre	1960	2016	2026

La période de fonction expire en 2021. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Bichsel	Stéphane	Membre	1955	2009	2021
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2034

M. Patrick Schaad a démissionné du Conseil d'administration en cours d'année. Son remplaçant sera élu lors de l'Assemblée générale 2019.

La période de fonction expire en 2023 (excepté pour M. Bichsel).

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans et sont rééligibles. Le Conseil d'administration se constitue lui-même à l'exception du Président qui est nommé par le Gouvernement. Les mandats prennent fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour.

L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Secrétaire

Ronald Cramatte

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Membre de la direction

Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

Organe de révision statutaire

PricewaterhouseCoopers SA, Pully

Révision interne

Gérald Crelier

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable

Direction

Composition & activités



Bertrand Valley Directeur général

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Lausanne
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

Administrateur de

Clinique Le Noirmont, Le Noirmont

Membre de

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel



Ronald Cramatte Membre de direction & secrétaire du Conseil d'administration
Secteur Réseau

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Neuchâtel
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne, Greffier
PROCAP, association suisse des invalides, Biemme, Responsable du service juridique
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2004-...

Autres activités

Administrateur de

Immobestate Investment SA, Fribourg



Grégory Chapuis Membre de direction
Secteur Marchés

Boécourt | Suisse

Formation

Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg

Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, 2006-16, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation de libre passage

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation de prévoyance Epargne 3

Ferme du Bonheur, Porrentruy, Conseil de Fondation



Martine Kohler Membre de direction
Secteur Crédits

Delémont | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Crédit Suisse, Lausanne, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1991-...



Stéphane Piquerez Membre de direction
Secteur Finances & Risques

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Université de Lausanne, Assistant
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1985-...

Autres activités

Administrateur de

Caisse de pensions de la République et Canton du Jura,
Porrentruy
Energie du Jura SA, Delémont

Membre de

Les Chevrières, Boncourt, Conseil de Fondation Gérard Burrus
TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds, Comité de placement
Conseil de prud'homme, Juge assesseur
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation de libre passage
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation de prévoyance Epargne 3



Stéphane Ramseyer Membre de direction
Secteur Services

Porrentruy | Suisse

Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-..., Diverses fonctions

Autres activités

Président de

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation de libre passage
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Conseil de la
Fondation de prévoyance Epargne 3

Membre de

Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg, Conseil de la
Fondation Epargne 3 et Libre Passage
Ville de Porrentruy, Commission des finances

Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Bertrand Valley
Directeur général



Grégory Chapuis
Membre de direction



Ronald Cramatte
Membre de direction



Martine Kohler
Membre de direction

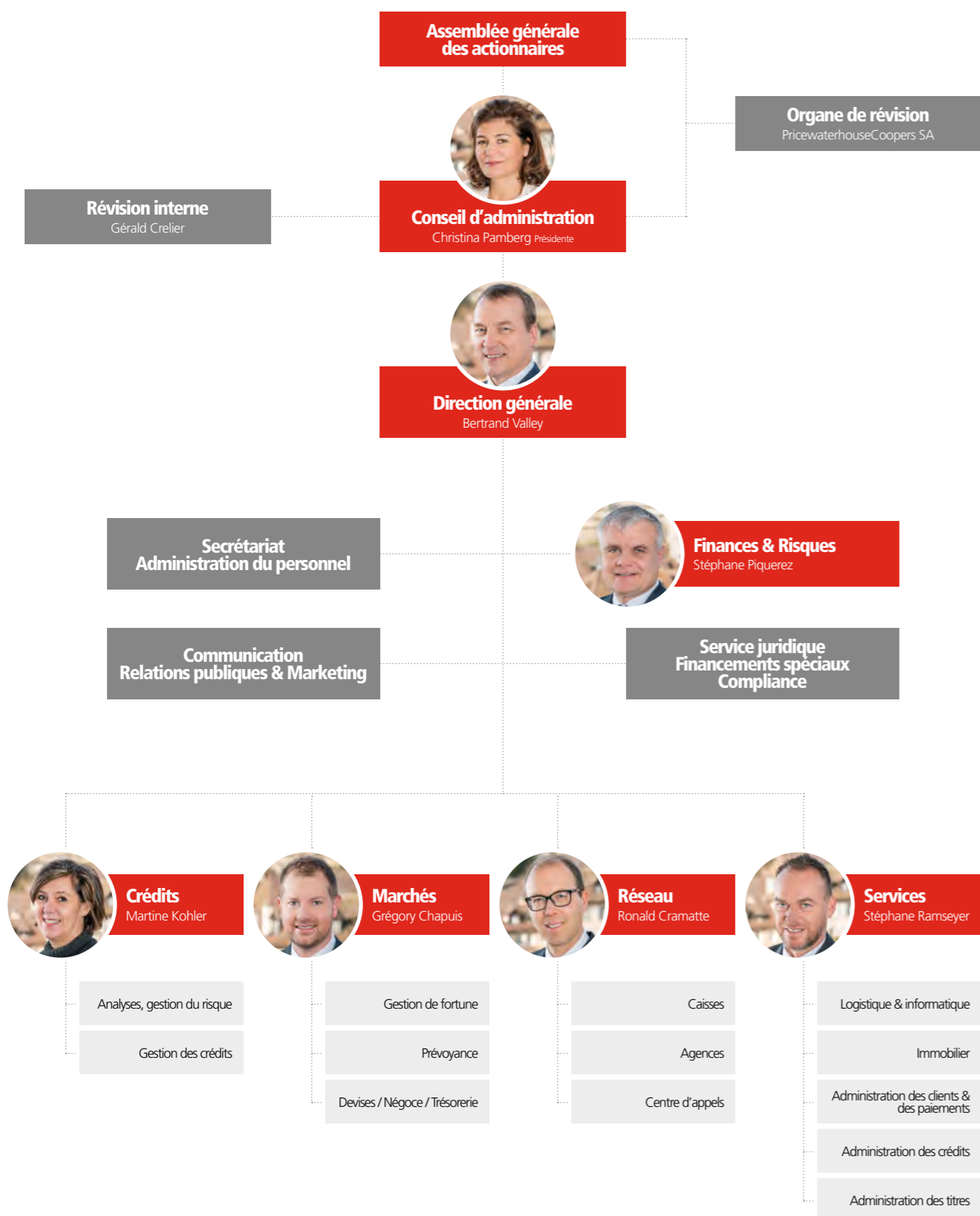


Stéphane Piquerez
Membre de direction



Stéphane Ramseyer
Membre de direction

Organigramme



Cadres

Responsables de succursale

Ludovic Maeder, Delémont

Steven Barras, Porrentruy

Jacques Prétat, Saignelégier

Fondés de pouvoir

Michaël Ackermann
Rosalba Acquavia
Cyrille Althaus
Marie-Ange Benitez Eggertswyler
Daniel Boillat
Guy Bourquard
Steeve Brahier
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Pierre Christe
Corinne Courbat

Sébastien Courbat, dès le 01.04.2018
Jean-Marc Farine
Bernard Frésard
Gaël Froidevaux
Christian Frossard
Vanessa Germano Su
Caroline Giammarino
Stefano Giammarino, dès le 01.04.2018
Emmanuel Guélat
Alain Jeannotat
Cyrille Joray

Stève Mascellini
Aurélien Michaud
Eric Nsanzurwanda
Alexis Pelletier
Serge Piquerez
Serge Ribeaud, jusqu'au 30.08.2018
Yann Rufer
Jean-Marc Schaller
Nathalie Tissier
Claude Vanhouteghem
Serge Voisard, jusqu'au 31.07.2018

Mandataires commerciaux

Emmanuel Fleury
Marion Goetschi

Georges-André Maître
Rachelle Rickli Thiévent

Gaël Vaudclair

Organisation interne & compétences

Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2018, soit 7 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et le Vice-président ont droit à la signature.

Présidente	Christina Pamberg
Membres	Christian Budry

Commission des crédits

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes:

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.
- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 16 fois en 2018 et les séances ont duré 1 heure et 15 minutes en moyenne.

Président	Christian Budry
Membres	Alexandre Léchenne Stefan Bichsel

Commission d'audit & des risques

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes:

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes;
- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan;
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux prescriptions de la Circ.-FINMA 13/3 Activités d'audit;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre;

- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration;
- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits, et opérationnels;
- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;
- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;
- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;
- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 7 reprises en 2018 et les séances ont duré 1 heure et 15 minutes en moyenne.

Président Georges Humard
Membres Christina Pamberg
Nicola Thibaudeau

Commission de politique des ressources humaines & de rémunération

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavis les décisions du Conseil d'administration relative:

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 3 fois en 2018 et les séances ont duré 1 heure et 15 minutes en moyenne.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

Rémunérations, participations & prêts

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants:

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2018 a été de 11% inférieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 22% et 36% du salaire de base.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Cette convocation est également publiée dans Le Quotidien Jurassien.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

Inscription à l'ordre du jour

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe (page 60) des comptes annuels.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Pully, comme société d'audit au sens de la LFIN-MA et de la LB pour l'exercice 2018. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2018 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA, Pully, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2018. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires d'audit	CHF 196'461.- (HT et débours)
Honoraires additionnels	-
Honoraires de conseils	-

Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante:

Obligation d'information

Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur:
 - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
 - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
 - c) la situation des fonds propres;
 - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
 - e) la vérification des provisions et des amortissements;
 - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
 - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
 - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
 - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

Médias

Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch)

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Agenda

30 avril 2019	Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont.
5 août 2019	Publication des résultats semestriels 2019.
Fin janvier 2020	Conférence de presse des résultats annuels 2019.
Début avril 2020	Publication du rapport de gestion 2019.

Disponible sur www.bcj.ch/Rapport-de-gestion et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Margaux Häni
Responsable Communication & Marketing
Téléphone: +41 (32) 465 13 66
E-mail: margaux.haeni@bcj.ch

Presse

La BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

Siège principal

Banque Cantonale du Jura SA
Rue de la Chaumont 10
2900 Porrentruy

Comptes annuels

au 31 décembre 2018

”

Une vue à couper le souffle sur les forêts chatoyantes et les vertes prairies ; la falaise des Sommètres impressionne par sa beauté. Ses voies techniques m'ont bien donné du fil à retordre! Mais ici, le plaisir ne s'évalue pas sur une échelle de cotation et ce fut un bonheur de découvrir cette perle du Jura.

Katherine Choong

Bilan avant répartition du bénéfice (en CHF)

Actifs	Annexe n°	2018	2017	Variation
Liquidités		328'066'960.20	322'918'107.91	5'148'852.29
Créances sur les banques		27'193'153.35	26'893'292.32	299'861.03
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	323'254'638.31	327'202'936.26	-3'948'297.95
Créances hypothécaires	2	2'328'371'304.02	2'176'509'852.42	151'861'451.60
Opérations de négoce	3	2'227'716.30	3'638'989.10	-1'411'272.80
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	1'089'146.34	4'704'502.55	-3'615'356.21
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	97'990'628.18	104'466'915.51	-6'476'287.33
Comptes de régularisation		1'357'584.60	1'567'486.04	-209'901.44
Participations	6/7	2'645'734.00	2'615'976.05	29'757.95
Immobilisations corporelles	8	12'522'662.84	12'097'497.83	425'165.01
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	27'027'690.48	24'560'426.77	2'467'263.71
Total des actifs		3'151'747'218.62	3'007'175'982.76	144'571'235.86
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques		17'042'723.18	22'524'272.68	-5'481'549.50
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	55'000'000.00	20'000'000.00	35'000'000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'953'971'466.15	1'847'790'058.35	106'181'407.80
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	26'229'167.05	22'939'901.86	3'289'265.19
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		11'788'000.00	13'340'000.00	-1'552'000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	15	820'000'000.00	823'000'000.00	-3'000'000.00
Comptes de régularisation		6'814'546.58	7'284'707.44	-470'160.86
Autres passifs	10	7'988'047.23	6'355'730.05	1'632'317.18
Provisions	16	4'846'247.90	4'516'247.00	330'000.90
Réserves pour risques bancaires généraux	16	97'900'000.00	93'600'000.00	4'300'000.00
Capital social	17/20	42'000'000.00	42'000'000.00	-
Réserve légale issue du capital		39'857'942.60	39'857'942.60	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'857'942.60	39'857'942.60	-
Réserve légale issue du bénéfice		58'312'998.14	54'157'195.59	4'155'802.55
Propres parts du capital	21	-243'566.21	-230'102.86	-13'463.35
Bénéfice reporté		340'030.05	411'389.02	-71'358.97
Bénéfice (résultat de la période)		9'899'615.95	9'628'641.03	270'974.92
Total des passifs		3'151'747'218.62	3'007'175'982.76	144'571'235.86
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	2/24	42'431'757.42	38'229'534.60	4'202'222.82
Engagements irrévocables	2	50'370'673.00	77'594'544.00	-27'223'871.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	5'912'000.00	5'912'000.00	-
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

Compte de résultat (en CHF)

Résultat des opérations d'intérêt	Annexe n°	2018	2017	Variation
Produits des intérêts et des escomptes		41'272'048.65	42'355'537.48	-1'083'488.83
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		51'149.15	81'068.75	-29'919.60
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		478'761.47	782'439.15	-303'677.68
Charges d'intérêts		-7'609'451.05	-10'342'410.75	2'732'959.70
Résultat brut des opérations d'intérêt	28	34'192'508.22	32'876'634.63	1'315'873.59
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-766'576.15	-776'732.05	10'155.90
Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêt		33'425'932.07	32'099'902.58	1'326'029.49
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		5'364'982.33	5'686'866.61	-321'884.28
Produit des commissions sur les opérations de crédit		181'504.40	142'294.40	39'210.00
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'894'846.65	3'852'802.31	42'044.34
Charges de commissions		-550'118.48	-320'695.62	-229'422.86
Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		8'891'214.90	9'361'267.70	-470'052.80
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	27	3'942'890.31	4'811'097.34	-868'207.03
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-	-22'960.00	22'960.00
Produits des participations		541'156.34	178'901.50	362'254.84
Résultat des immeubles		38'954.56	115'309.93	-76'355.37
Autres produits ordinaires		13'149.38	77'901.30	-64'751.92
Autres charges ordinaires		-	-	-
Sous-total - Autres résultats ordinaires		593'260.28	349'152.73	244'107.55
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	29	-16'062'011.81	-15'512'185.83	-549'825.98
Autres charges d'exploitation	30	-10'944'534.77	-11'096'404.06	151'869.29
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-776'000.00	-790'700.00	14'700.00
Sous-total - Charges d'exploitation		-27'006'546.58	-26'608'589.89	-397'956.69
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-1'918'676.59	-1'552'293.74	-366'382.85
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	31	78'070.66	-954'984.81	1'033'055.47
Résultat opérationnel		18'006'145.05	17'505'551.91	500'593.14
Produits extraordinaires	31	728'220.90	793'053.58	-64'832.68
Charges extraordinaires	31	-	-160'930.30	160'930.30
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	31	-4'300'000.00	-4'150'000.00	-150'000.00
Impôts	34	-4'534'750.00	-4'359'034.15	-175'715.85
Bénéfice (Résultat de la période)		9'899'615.95	9'628'641.04	270'974.91

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2018	9'899'615.95
Bénéfice reporté	340'030.05
Bénéfice au bilan	10'239'646.00
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	4'300'000.00
- dividendes	5'550'000.00
Report à nouveau	389'646.00

Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	9'900		9'629	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	4'300		4'150	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	1'918		1'547	
Provisions et autres corrections de valeur	741	411	1'480	259
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	7'302	7'171	5'280	4'841
Délimitations actives	210		6'408	
Délimitations passives		470	543	
Autres positions	1'632	2'467	3'415	
Dividende de l'exercice précédent		5'550		5'400
Solde	26'003	16'069	32'452	10'500
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	7		7	
Modification des propres titres de participation	959	973	420	425
Solde	966	973	427	425
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations		30	4	
Autres immobilisations corporelles		2'344	1'384	1'426
Solde	0	2'374	1'388	1'426
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Obligations de caisse		1'552		1'540
Emprunts		0	10'000	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage		3'000	54'000	
Créances hypothécaires		150'707		113'652
Engagements envers les banques		5'481	118	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	35'000			42'000
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	106'182		72'729	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3'289			6'185
Créances sur les banques		300	16'451	
Créances sur la clientèle	2'662			19'067
Opérations de négoce	1'411		406	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	3'616		4'755	
Immobilisations financières	6'476		633	
Liquidités		5'149	1'436	
Solde	158'636	166'189	160'528	182'444
Total des sources de fonds	185'605		194'795	
Total des emplois de fonds		185'605		194'795

Présentation des capitaux propres (en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	54'157	93'600	411	-230	9'629	239'425
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 26 avril 2018								
- dividende			7				-5'550	-5'543
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			4'150				-4'150	-
- report à nouveau					-71		71	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	58'314	93'600	340	-230	-	233'882
Acquisition de propres parts au capital						-973		-973
Aliénation de propres parts au capital						959		959
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital								-
Dotation s/bénéfice exercice en cours				4'300				4'300
Bénéfice de l'exercice							9'900	9'900
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	58'314	97'900	340	-244	9'900	248'067
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-5'550	-5'550
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			4'300				-4'300	-
- report à nouveau					50		-50	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	62'614	97'900	390	-244	-	242'517

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

Annexe

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale du Jura SA (ci-après appelée: «*la Banque*») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir: Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement. Il n'est pas fait usage de la disposition transitoire reportant au 1er janvier 2020 au plus tard la mise en œuvre de l'évaluation individuelle applicable aux participations, aux immobilisations corporelles ainsi qu'aux valeurs immatérielles.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur les créances appartenant aux catégories 1 à 8. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 5% du montant des créances sont constituées pour les crédits de la catégorie 9, qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance

est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt*». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une

reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne «Reclassification» du tableau «Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux» de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le «Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce».

Valeurs de remplacements positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers» et au passif du bilan sous «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Titres de créances destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créances figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle («accrual method»). Les agios et disagio correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au

montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à CHF 20'000.– sont amorties totalement l'année de leur acquisition, sauf s'il s'agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method») est publié dans l'annexe 6 «Présentation des participations».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n'est que partiellement libérée. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires. Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant

restant. Cette limite de crédit n'est pas présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin d'éviter une double comptabilisation.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 2'000, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d'activation est de CHF 25'000.–.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée :

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l'exception des immeubles à usage propre de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit :

Immeubles à l'usage de la Banque et autres immeubles	max. 50 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*Compte de régularisation*», sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*Impôts*» du compte de résultat.

Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces Réserves fait partie du capital imposable.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique «*Impôts*»
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «*Charges de personnel*»
- les autres provisions par la rubrique «*Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes*», à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «*Variations des réserves pour risques bancaires généraux*».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «*Propres parts du capital*» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «*Réserve légale issue du bénéfice*» et la Banque réduit la position «*Propres parts du capital*» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «*Réserve légale issue du bénéfice*».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires, crédits par engagement

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

Changements de principes comptables

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d'exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques «*Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés*».

Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt*». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «*Produits des intérêts et des escomptes*».

Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Principaux cours de conversion utilisés lors du boucllement :

Monnaie	Année en cours devises	Année préc. devises
EURO	1.1260	1.1711
Dollars US	0.9842	0.9768
Livres sterling	1.2542	1.3203

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les autres risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et révision interne

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

- Risques de crédit ;
(clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)
- Risques de marché ;
(changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, refinancement, liquidité, autres risques de marché)
- Risques opérationnels ;
(exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de surve-

nance et impact financier. Le Conseil d'administration fixe également la tolérance aux risques de la banque.

Risques de crédit

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des

secteurs d'activité. Les corrections de valeur et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est attribuée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

Risques de marché

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 97% du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, Fidelity National Information Services, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variable (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles

sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la durée des affaires actives et passives.

Risques de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un «*Business Continuity Plan (BCM)*», afin d'assurer le service à la clientèle, de poursuivre l'activité de la banque en général et de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1^{er} janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plate-forme informatique et rejoint la communauté des Banques utilisant le logiciel Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom

IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents, le traitement du trafic des paiements ainsi que la production et l'envoi des avis et des extraits de comptes aux clients sont effectués par Swiss Post Solutions AG.

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cet externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination de besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise annuellement les valeurs de référence des gages en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide

d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés périodiquement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des boucllements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département «*Analyse des crédits*», qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-avant. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «*valeur vénale*», sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante:

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir: valeur intrinsèque
- Immeuble locatif: valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant: valeur de rendement et valeur intrinsèque
- Immeuble artisanal ou industriel: valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole: valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain: valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture («Hedge accounting»)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture «hedge accounting»

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations:

Opération de base	Couverture par
Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt Caps de taux d'intérêt
Achats et ventes de devises	Swaps de devises

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée.
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100%.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*».

Événement significatif survenu après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2018, date du bilan de la Banque.

Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis 2016.

Informations se rapportant au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte des contrats de netting)	-	-
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	55'000	20'000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	55'004	20'005
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	37'852	46'072	250'791	334'715
- dont envers des Collectivités de droit public		1'525	153'348	154'873
Créances hypothécaires	2'257'235	82'032	2'689	2'341'956
- dont immeubles d'habitations	1'921'982	82'032	2'689	2'006'703
- dont immeubles commerciaux	13'966			13'966
- dont artisanat et industrie	200'876			200'876
- autres	120'411			120'411
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	2'295'087	128'104	253'480	2'676'671
Année précédente	2'146'331	126'164	256'131	2'528'626
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence				2'651'626
Année précédente				2'503'713
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2'273	2'112	38'047	42'432
Engagements irrévocables			50'371	50'371
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			5'912	5'912
Crédits par engagements				-
Total hors bilan				
Année de référence	2'273	2'112	94'330	98'715
Année précédente	867	2'019	118'851	121'737
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles
Année de référence	89'252	67'329	21'923	21'923
Année précédente	80'626	59'533	21'093	21'093

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Actifs		
Opérations de négoce		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	860	1'233
- dont cotés	860	1'233
Titres de participation	835	2'375
Métaux précieux et matières premières	60	31
Autres actifs de négoce	473	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance		
Produits structurés		
Autres		
Total des actifs	2'228	3'639
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

Engagements

La banque n'a pas d'opération en cours.

4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps sur taux d'intérêts				203	24'815	509'000
Contrats à terme sur devises				886	1'414	147'678
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	-	-	-	1'089	26'229	656'678
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				203	24'815	509'000
Année précédente	-	-	-	4'705	22'940	470'804
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				4'352	22'699	382'000
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence				858		25'998
Année précédente				27		18'262
Répartition selon les contreparties						
(après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives						858

5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)

	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	96'592	103'075	97'848	104'519
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	96'592	103'075	97'848	104'519
Titres de participation	1'399	1'392	2'289	2'113
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux				
Immeubles	-	-	-	-
Total	97'991	104'467	100'137	106'632
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	95'692	95'173	96'948	96'619

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)

	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	85'778	900	-	9'914

La Banque se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's.

Les positions sans notations sont des positions de premier ordre, sur des cantons et des villes suisses.

6. Présentation des participations

(en milliers de CHF)

	Année de référence			Année de référence			Valeur de marché
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	
Participations évaluées selon la mise en équivalence*							
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-				
Autres participations							
avec valeur boursière	45	-	45				45
sans valeur boursière	3'044	-473	2'571		-5	35	2'601
Total des participations	4'189	-1'573	2'616	-	-	-5	35
							2'646
							487

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA, Fribourg	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont société coopérative, Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'110	11%	2%	11%	-

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

Participations minoritaires

La Banque possède des participations minoritaires dans les sociétés communes aux banques cantonales suisses, dont les parts sont déterminées en fonction de l'importance des établissements membres:

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en 1'000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Société financière	1'625'000	0.45%	0.45%	0.45%	-
Aduno Holding SA, Zurich	Société financière	25'000	0.32%	0.32%	0.32%	-
SIX Group SA, Zurich	Société de technologie financière	19'522	0.01%	0.01%	0.01%	-
Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten	Société financière	10'000	0.13%	0.13%	0.13%	-
Banque Nationale Suisse, Berne & Zurich	Banque centrale	25'000	0.12%	0.12%	0.12%	-

8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)

	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	15'087	-6'765	8'322			-217	8'105
Autres Immeubles	3'954	-2'491	1'463			-42	1'421
Software acquis séparément ou développés à l'interne	12'098	-11'010	1'088	1'770		-1'161	1'697
Autres immobilisations corporelles	4'692	-3'468	1'224	574		-498	1'300
Total des immobilisations corporelles	35'831	-23'734	12'097	2'344	-	-1'918	12'523

Le montant des amortissements des immobilisations corporelles correspond aux amortissements planifiés.

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)

	AUTRES ACTIFS		AUTRES PASSIFS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	24'149	21'159	5'254	3'275
Impôts indirects	1'114	521	234	207
Autres	1'765	2'880	2'500	2'874
Total	27'028	24'560	7'988	6'356

11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	8'790	8'745	8'800	4'023
Immobilisations financières	13'334	-	13'526	-
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	947'154	670'000	887'476	673'000

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques « Créances sur les banques » et des « Immobilisations financières » représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans l'annexe 1.

12. Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	5'542	5'408
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.–	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	14.7% **	-	-	-	1'732	1'937	1'788

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités: 31.12.2017: excédent de couverture: 17.9%).

Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 125% du montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62e anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e) sur 20 ans d'ancienneté.

14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2017; 0,50%, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emprunt obligataire		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA		
Taux moyen	0.68%	0.76%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	58'000	86'000
>1 an - <= 2 ans	89'000	58'000
>2 ans - <= 3 ans	49'000	89'000
>3 ans - <= 5 ans	102'000	122'000
5 ans et +	522'000	468'000
Total	820'000	823'000

16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents							
Provisions pour engagements de prévoyance							
Provisions pour risques de défaillance (sur les opérations hors bilan)	1'432		488				1'920
Provisions pour autres risques d'exploitation	188	-3			48		233
Autres provisions	2'896	-308			205	-100	2'693
Total des provisions	4'516	-311	488	-	253	-100	4'846
Réserves pour risques bancaires généraux*	93'600				4'300		97'900
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	24'914	-407	-488	78	7'224	-6'276	25'045
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	21'093	-407	-488	78	6'473	-4'826	21'923

* Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. Présentation du capital social

(en milliers)

	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital social						
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000	42'000	42'000	3'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le N° ISIN CH0350665672.
Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 % de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2017: 0.70%; 2018: 0.67%.

18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)

	C R É A N C E S		E N G A G E M E N T S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	40'000	43'537	12'594	7'974
Sociétés du groupe	23	22	1'936	1'918
Sociétés liées*	13'136	13'961	27'284	24'389
Affaires d'organes	6'464	5'100	3'796	2'496

* Etablissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Affaires d'organes: il existe des opérations hors bilan pour un montant de CHF 1,5 millions.

Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la direction (voir annexe 22).

20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'872	9.22%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	3'773	60.99
- Achats	17'861	54.52
- Ventes	-17'564	54.59
Stock à la fin de l'année de référence	4'070	59.84

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf. Présentation des capitaux propres en page 53).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion du ratio de fonds propres réglementaires.

22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

Organes de la banque : crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N		Charges sociales à charge de l'employeur	Nombre d'actions détenues	Prêts** en milliers
		Fixe	Variable*			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		35'859	100	
M. Schaad ¹⁾	Vice-président (jusqu'au 31.08.18)	29'438			²⁾	
M. Budry	Vice-président (dès le 01.09.18)	31'750		2'930	200	
Mme Thibaudeau	Membre	24'000		2'215	100	
M. Bichsel ¹⁾	Membre	28'541			³⁾	
M. Humard	Membre	25'000		2'307	100	
M. Lachat	Membre (jusqu'au 26.04.18)	9'333		861	100	
M. Léchenne	Membre (dès le 27.04.18)	15'333		1'415	100	
Total		296'396	0	45'588	700	0
Direction						
M. Valley	Directeur général	250'925	90'000	92'240	250	342
M. Cramatte	Membre de Direction				200	
Mme Kohler	Membre de Direction				200	
M. Piquerez	Membre de Direction				240	
M. Chapuis	Membre de Direction				200	
M. Ramseyer	Membre de Direction				200	1'089
Total		1'049'623	318'000	358'173	1'290	2'984

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2019 ** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédules hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1% par rapport aux taux de base sur les avances à taux variables accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,4% inférieur au taux de la clientèle.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 1,855 million de francs aux conditions fixées pour le personnel

23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de CHF)

	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE							Total
	A vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	328'067							328'067
Créances sur les banques	25'782		1'411					27'193
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	25'654	44'587	20'837	34'014	111'386	86'777		323'255
Créances hypothécaires	295	44'358	217'632	281'150	1'049'520	735'416		2'328'371
Opérations de négoce	2'228							2'228
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1'089							1'089
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières	1'399		2'000	10'670	36'593	47'329		97'991
Année de référence	384'514	88'945	241'880	325'834	1'197'499	869'522	-	3'108'194
Année précédente	375'654	88'542	254'147	289'681	1'178'764	779'547	-	2'966'335

(en milliers de CHF)

	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE							Total
	A vue	Dénonçable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	5'043				10'000	2'000		17'043
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			55'000					55'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	526'993	1'032'478	221'000	55'000	60'000	58'500		1'953'971
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	26'229							26'229
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			792	1'999	8'997			11'788
Emprunts et prêts des lettres de gage				58'000	240'000	522'000		820'000
Année de référence	558'265	1'032'478	276'792	114'999	318'997	582'500	-	2'884'031
Année précédente	476'896	1'038'658	278'651	56'418	380'706	518'265	-	2'749'594

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

24. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	42'432	38'230
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	42'432	38'230
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscales		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles	-	-

25. Répartition des crédits par engagements

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

26. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

Informations se rapportant au compte de résultat

27. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Résultat de négoce provenant des:		
Devises	4'150	4'461
Métaux précieux	13	11
Titres	-220	339
Total	3'943	4'811

28. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	25	32
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	2'094	1'587

29. Répartition de la rubrique charges de personnel

Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	12'334	12'014
Prestations sociales	3'389	3'173
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	339	326
Total	16'062	15'512

30. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

Coût des locaux	1'092	1'328
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	4'882	4'957
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	38	33
Honoraires de la société d'audit	204	200
- dont honoraires d'audit	204	200
- dont honoraires pour autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	4'729	4'578
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	776	791
Total	10'945	11'096

31. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

Produits extraordinaires

Suite à la vente de sa participation, en 2014, de 0,90% dans Swisscanto Holding AG, la BCJ a réalisé un produit de vente d'environ CHF 3,9 millions de francs et un bénéfice comptable d'environ 2,9 millions de francs en 2015. Une rémunération complémentaire pouvait être perçue durant la période 2016-2018, en fonction de la contribution de la BCJ au résultat commercial futur. En 2018, la banque a perçu un montant de 0,7 million de francs.

32. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

33. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la banque est uniquement en Suisse.

34. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	4'534'750	4'359'034
La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.		
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	25.2%	24.9%

35. Indications sur le résultat par droit de participation coté

Résultat de la période	9'899'616	9'628'641
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action en CHF	3.30	3.21
Résultat non dilué par action en CHF	3.30	3.21

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulations. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.

Voie escaladée : *Invaders must die* | 8a+ | Moutier



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura SA

Porrentruy

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 50 à 79) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (Circ.-FINMA 15/1) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque Cantonale du Jura SA, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global: CHF 900'307

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure de la Banque, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et du secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 900'307
<i>Comment l'avons-nous déterminé ?</i>	5 % du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

<i>Éléments clés de l'audit</i>	<i>Manière dont les éléments clés ont été examinés</i>
<p>Comme décrit à l'annexe 2, la Banque octroie des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux (84% du total des actifs ou CHF 2'652 millions).</p> <p>Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur individuelles s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages dont l'appréciation peut être influencée par des facteurs subjectifs. De surcroît, la Banque constitue une provision forfaitaire pour couvrir le risque de dépréciation latent sur la base d'un historique de perte.</p> <p>La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet à ses différents organes d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeurs nécessaires.</p> <p>Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin des corrections de valeur individuelles et forfaitaire sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (page 55 et 56).</p>	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ; • Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur individuelles, y compris la détermination de la valeur de marché des sûretés ; • Contrôle de détermination des corrections de valeur forfaitaires selon la classe de risque. <p>En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ; • que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ; • que la valeur de marché des sûretés a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ; • que le montant des corrections de valeurs individuelles et forfaitaires a été déterminé conformément aux principes comptables.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (Circ.-FINMA 15/1) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque Cantonale du Jura SA à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque Cantonale du Jura SA.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et la Commission d'audit et des risques, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration et à la Commission d'audit et des risques une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et avec la Commission d'audit et des risques, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la

publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Omar Grossi', written in a cursive style.

Omar Grossi
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aude Molliet', written in a cursive style.

Aude Molliet
Expert-réviseur

Lausanne, le 13 mars 2019

Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit

Chiffres-clés essentiels réglementaires (tableau KM1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	e
(en milliers de CHF)	31.12.2018	31.12.2017
Fonds propres pris en compte (CHF)		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	242'517	233'875
2 Fonds propres de base (T1)	242'517	233'875
3 Fonds propres totaux	242'517	233'875
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)		
4 RWA	1'496'225	1'447'763
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	119'698	115'821
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
5 Ratio CET1 (%)	16.21%	16.15%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16.21%	16.15%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	16.21%	16.15%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	1.88%	1.25%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.00%	0.00%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	n/a	n/a
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	1.88%	1.25%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.21%	8.15%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.20%	3.20%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1.11%	1.01%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.51%	8.41%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.11%	10.01%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.31%	12.21%
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement global (CHF)	3'195'127	3'042'039
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.59%	7.69%

Moyenne trimestrielle des données mensuelles

Ratio de liquidités (LCR)

	4 ^{ème} trim. 2018	3 ^{ème} trim. 2018	2 ^{ème} trim. 2018	1 ^{er} trim. 2018	4 ^{ème} trim. 2017
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	354'071	382'851	324'671	333'002	376'119
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	271'296	325'983	249'522	280'475	286'831
17 Ratio de liquidités, LCR (in %)	131%	117%	130%	119%	131%

Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Circ.-FINMA 16/1)

MÉTHODES UTILISÉES

Risques de crédit: Approche standard internationale (AS-BRI)

Risques de marché: Approche « de-minimis »

Risques opérationnels: Approche de l'indicateur de base

	a	b	c
(en milliers de CHF)	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
1 Risque de crédit	1'393'000	1'347'350	111'440
20 Risque de marché	3'588	4'338	287
24 Risque opérationnel	87'113	84'438	6'969
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)	0	0	0
27 Total (1 + 20 + 24 + 25)	1'483'700	1'436'125	118'696

Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Circ.-FINMA 16/1)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 62).

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	b	c	d
(en milliers de CHF)	Positions en défaut*	Positions pas en défaut*	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
1 Créances (sans les titres de dette)	89'252	3'075'015	25'045	3'139'222
2 Titres de dette	0	0	0	0
3 Expositions hors bilan	234	103'876	234	103'876
4 Total	89'486	3'178'891	25'279	3'243'098

* Voir définition des créances compromises dans l'annexe (page 55)

Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Circ.-FINMA 16/1)

	a	c	e & g
(en milliers de CHF)	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
1 Créances (y c. les titres de dette)	253'480	2'423'191	0
2 Opérations hors bilan	38'047	4'434	0
3 Total	291'527	2'427'625	0
4 - dont en défaut	89'486	0	0

Risques opérationnels: indications générales (tableau ORA Circ.-FINMA 16/1)

La banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires. Les informations relatives aux risques opérationnels se trouvent dans l'annexe (pages 62-63).



Impressum

Photographies

© Laurent Enard

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura - www.bcj.ch

Impression

Pressor SA - Centre d'impression et d'arts graphiques

Ma BCJ *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 1'000 exemplaires, est imprimé sur un papier 100% recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan et neutre en carbone.

